

Louis-Nascan Gill
M.Sc. en psychologie

Mémoire citoyen portant sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

Mesdames et messieurs les membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,

Je tiens à vous partager mes réticences profondes sur le projet Énergie Saguenay. S'il est compréhensible que le gouvernement du Québec veuille autoriser la construction d'infrastructures visant l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles canadienne, il est alarmant que le projet proposé par GNL Québec puisse être considéré comme acceptable. Les enjeux environnementaux sont multiples, mais je souhaite relever deux aspects du projet qui me semble particulièrement inquiétants : le procédé d'extraction du gaz naturel auquel le projet est lié et la façon dont GNL Québec nie cette réalité.

Comme chacun sait, il a quelques années, l'exploitation de gaz naturel par fracturation hydraulique a provoqué un débat public important, qui s'est terminé par l'interdiction de ce procédé dangereux et polluant. L'évolution de la littérature scientifique à ce sujet confirme que la décision des Québécois était la plus judicieuse. Sur le plan de la santé, par exemple, il a été montré que ce type d'exploitation pouvait contaminer l'eau potable et nuisait au développement des enfants¹⁻³. Quant aux émissions de gaz à effet de serre, même si le gaz naturel est moins polluant que d'autre combustible, certaines études montrent que celui issu de la fracturation hydraulique est parmi les plus polluants et est comparable au charbon, sinon pire⁴! Le véritable niveau de pollution atmosphérique est difficile à évaluer avec certitude, mais même des estimés conservateurs montrent qu'il s'agit d'une émission équivalente au charbon⁵.

Or, de l'aveu des représentants de GNL, c'est principalement du gaz issu de la fracturation hydraulique, à hauteur de 85%, et probablement plus au cours des années à venir, qui sera liquéfié et exporté depuis le complexe Énergie Saguenay⁵. Il m'est difficile de comprendre les raisons qui justifieraient l'approbation d'un tel projet. Pourquoi donc autoriser la transformation et l'exportation d'un produit dangereux et polluant, alors que nous avons pourtant collectivement décidé que nous ne voulions pas de type d'exploitation sur notre propre territoire ? Il y a ici une contraction importante qui s'apparente à une volonté de balayer des problèmes graves sous le tapis de l'Alberta (d'où les gaz extraient proviendraient principalement). Donner l'aval au projet Énergie Saguenay, c'est de permettre le développement et l'expansion d'une industrie que nous avons ici jugé trop dommageable pour notre environnement et qui participera, de façon significative, à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre du Canada. Ces raisons m'apparaissent amplement suffisantes pour refuser le projet.

Je voudrais aussi prendre le temps d'enjoindre le Bureau inclure la question des gaz de schistes dans la préparation de son rapport. Donner l'aval à l'usine de liquéfaction, c'est donner son aval à l'industrie de fracturation hydraulique canadienne. Le projet Énergie Saguenay est un complexe qui vise à exploiter les gaz issus de la fracturation hydraulique. Refuser l'évaluation du procédé d'extraction du gaz est simplement se mettre la tête dans le sable, c'est une l'abdication d'une responsabilité évidente. Pour le démontrer, imaginons qu'un organisme ministériel québécois (appelons-le le BAPDH) devait évaluer les des projets d'entreprise respectaient les droits humains. Si une entreprise propose un plan d'affaires dans lequel elle importerait un matériel issu d'une compagnie étrangère qui pratiquerait l'esclavagisme, le BAPDH pourrait-il écarter ce fait du débat ? Évidemment que non ! On ne pourrait concevoir que l'un des organismes chargés d'évaluer le respect des droits humains se montre aveugle à des violations évidentes parce qu'elles n'ont pas lieu en sol québécois, alors qu'elles sont directement liées aux activités proposées par l'entreprise sous-évaluation. Pourquoi donc écarter la question relative au gaz produit par fracturation hydraulique, puisque c'est exactement le produit qui sera liquéfié ?

Il m'importe également de nommer la campagne de manipulation de l'opinion publique que GNL Québec a mené. Et je pèse mes mots : malgré mes valeurs environnementales, je comprends la complexité du problème des énergies fossiles et je ne suis pas *a priori* contre l'industrie gazière et pétrolière. Je comprends leur position délicate et je trouve que l'opinion publique est parfois biaisée contre eux. Cependant, dans le présent cas, il est évident que GNL Québec ment aux Québécois. En effet, l'entreprise a cherché à cacher le fait que le gaz liquéfié proviendrait presque en totalité de la fracturation hydraulique⁶... alors qu'elle prétend pourtant avoir été honnête sur toute la ligne⁵. Plus inquiétant encore, l'entreprise prétend que son projet permettra de réduire le budget mondial d'émission (c'est notamment ce qui figure sur le dossier du projet sur le site du BAPE). La logique ici est que le gaz produit pourrait remplacer d'autres énergies comme le charbon. Or, comme je l'ai mentionné, la littérature scientifique montre clairement que le gaz issu de la fracturation hydraulique, par ses méthodes d'extraction, est équivalent au pire que le charbon et terme de conséquences pour le niveau de gaz à effet de serre. De plus, rien n'indique que ces énergies vont bel et bien remplacer le charbon – elles pourraient plutôt remplacer des énergies moins polluantes ou complètement propres.

Face aux changements climatiques et à la réalisation de nombreux autres problèmes environnementaux (par exemple, la préservation de la biodiversité⁷) pouvant mettre la stabilité des sociétés humaines en danger⁸, nous devons nous montrer exigeants envers les industries qui ont un haut potentiel de créer diverses formes de pollution. Malheureusement, GNL Québec s'est montré incapable d'établir un dialogue transparent et honnête. Il m'apparaît par ailleurs évident que la compagnie a cherché à cacher les véritables coûts environnementaux de son projet, c'est parce qu'elle savait que les Québécois le refuseraient s'ils avaient accès aux véritables informations.

Il importe donc de recommander, de façon sans appel et pressante, le refus du projet.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Louis-Nascan Gill

20 octobre 2020

Références

1. Currie, J., Greenstone, M. & Meckel, K. Hydraulic fracturing and infant health: New evidence from Pennsylvania. *Sci Adv* **3**, (2017).
2. Gordalla, B. C., Ewers, U. & Frimmel, F. H. Hydraulic fracturing: a toxicological threat for groundwater and drinking-water? *Environ Earth Sci* **70**, 3875–3893 (2013).
3. Des médecins réclament la fin de la fracturation hydraulique au Canada. *Le Devoir*
<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/571782/des-medecins-reclament-la-fin-de-la-fracturation-hydraulique-au-canada>.
4. Howarth, R. W., Santoro, R. & Ingraffea, A. Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations. *Climatic Change* **106**, 679 (2011).
5. GNL Québec: la fracturation hydraulique inévitable. *Le Quotidien*
<https://www.lequotidien.com/actualites/gnl-quebec-la-fracturation-hydraulique-inevitable-d9f0cbddbf3ac4e93a36cc934a3d2001> (2020).
6. Québec n'évaluera pas l'impact du gaz naturel transporté par Énergie Saguenay. *Le Devoir*
<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/544048/impacts-environnementaux-du-gaz-naturel-du-projet-energie-saguenay>.
7. Ceballos, G., Ehrlich, P. R. & Dirzo, R. Biological annihilation via the ongoing sixth mass extinction signaled by vertebrate population losses and declines. *Proceedings of the national academy of sciences* **114**, E6089–E6096 (2017).
8. Rockström, J. *et al.* A safe operating space for humanity. *Nature* **461**, 472–475 (2009).